



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
COMMUNE DE MEINIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 16 octobre 2014**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Julia Collis Coranda Pierrehumbert Jennifer Gabaz	présidente vice-présidente secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Mme	Michel Vazquez Virginie Favre Romano	secrétaire général comptable
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	MM.	Jean-Baptiste Leclercq, Léon Piller	conseillers municipaux

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Présentation du projet de budget 2015
5. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2015
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande de rajouter pour les 3 dernières autorisations de construire, en page 4 et 5, point 3, lettre f) :  
→ « **L'Exécutif donnera un préavis favorable à cette demande.** ».
- 2<sup>ème</sup> correction, page 5, point 3, lettre g), 4<sup>ème</sup> paragraphe : supprimer la 5<sup>ème</sup> phrase relative au coût, qui n'est pas correcte selon **le Maire**.
- 3<sup>ème</sup> correction, toujours par **le Maire**, page 6, point 3, lettre g), 7<sup>ème</sup> paragraphe à modifier et en intégrant le 9<sup>ème</sup> paragraphe, soit :  
→ « ... le risque pour les banques étant inférieur ; ceci aurait pour impact de baisser le coût au m<sup>2</sup> du bâtiment et donc les loyers des **autres** futurs locaux correspondants. ~~Concernant les parcs à chevaux dans~~ Dans la zone d'extension, **les** ~~des~~ parcelles inondables pourraient très bien être dévolues à **un parc à chevaux par exemple et usage**, ce n'est donc pas un problème pour le manège de la Pallanterie. Concernant l'installation de la voirie susmentionnée, André Favre répète sa totale opposition à ce projet et sa conviction qu'elle rapporterait beaucoup moins à Meinier que des locataires commerciaux. **M<sup>e</sup> Bellanger a été mandaté par la Fondation pour examiner la faisabilité d'une compensation financière pour Meinier si la voirie de Collonge venait à être installée dans le futur bâtiment, précise le Maire.** L'extension de la zone artisanale devrait favoriser les artisans de la commune à des prix favorables, **poursuit André Favre.** Il se demande... ».

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) **Décisions ACG**

Comme d'habitude, les Conseils municipaux ont un droit d'opposition sur les décisions prises en Assemblée générale par l'ACG. Celle-ci concerne la fixation des cotisations 2015 à leur verser par les communes pour leur couvrir les dépenses. **La Présidente** rappelle les objectifs de cette association, soit :

L'ACG a pour mission de soutenir les communes par la défense des intérêts de celles-ci et l'accomplissement des tâches pour les entités intercommunales, telles que le parascolaire, l'informatique intercommunale, les déchets carnés, le fonds intercommunal, etc. De plus en plus de dossiers sont à instruire, ce qui implique une augmentation des charges et des activités de l'association. Ils gèrent les finances et le budget de divers groupements, la comptabilité, le contentieux, les salaires, les ressources humaines, le secrétariat et une nouvelle mission à assurer dès l'année prochaine en développant un Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Par conséquent, il faut renforcer les effectifs (de 10 à 13 collaborateurs en équivalent plein temps), ce qui implique une réévaluation des indemnités (qui n'ont pas évolué depuis 18 ans), puisqu'ils sont déjà déficitaires d'environ Fr. 180'000.- au budget 2015 (ce montant sera prélevé sur les liquidités). Les cotisations des communes passeront en 2016 de Fr. 3.- à Fr. 3.60 par habitant, excepté la Ville de Genève qui passera de Fr. 2.- à Fr. 2.40. Cette décision a été validée en leur sein par 42 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

**Le Maire** donne des explications complémentaires et répond aux questions posées (justification de la différence de tarif entre les Communes et la Ville de Genève, augmentation du nombre et de la durée des séances, etc.).

En fin de discussion, personne ne manifeste le souhait de s'opposer à cette décision.

**b) Développement durable**

Le service cantonal du développement durable, en partenariat avec l'ACG, invite les autorités à la 6<sup>ème</sup> rencontre communale pour un développement durable, le 11 novembre 2014 de 8h30 à 10h30 à la salle du Rondeau de Carouge, avec pour thème l'air, l'énergie et le climat. **La Présidente** fait circuler le document pour ceux que cet objet pourrait intéresser - entrée gratuite.

### **3. Communications du Maire**

**a) Pétition Stop TISA**

Pour donner suite au débat correspondant lors du dernier Conseil municipal, **le Maire** informe que Michel Vazquez a contacté le Comité Stop TISA Genève, afin d'obtenir quelques dates pour discuter avec eux.

**b) Courir pour Aider**

La Fondation "Le petit cœur" a reçu le montant de Fr. 78'000.-, ce qui constitue le record absolu de Courir pour Aider. René Prêtre, le créateur de cette fondation, était ravi et ému lors de la remise de ce chèque par le comité de Courir pour Aider. Il félicite le Comité, qui a d'ores et déjà annoncé que l'édition 2015 reviendra au Centre du village.

**c) Nouvelle législature 2015-2020**

La prestation de serment pour les prochains Exécutifs aura lieu à la cathédrale Saint-Pierre le vendredi 29 mai 2015 à 17h en principe. La séance d'installation durant laquelle les conseillers municipaux prêteront serment est fixée au **mardi** 2 juin 2015, normalement à 19h.

**d) Espace intergénérationnel**

L'émission "36.9°" traitera du vieillissement et notamment de notre espace intergénérationnel. Elle sera diffusée le 22 octobre à 20h10 sur RTS1 et retransmise le 23 octobre à 16h sur RTS2.

**e) Contournement du village, 1<sup>ère</sup> étape**

**Etienne Murisier** signale que le jour de la distribution à la population du tout ménage sur le sujet, soit le 13 octobre, nous avons reçu un appel du service concerné à l'Etat, nous informant qu'il n'était pas possible de démarrer cet essai le 27 octobre. En effet, l'arrêté signé après les 30 jours d'enquête publique imposait lui aussi un nouveau délai de recours de 30 jours. Ceci reporte donc le démarrage. Un tout ménage rectificatif va être envoyé.

Il rappelle qu'aucune date de fin de cet essai n'a été fixée, pour permettre une certaine souplesse en cas de problèmes. Il est prévu que la route de Covéry soit interdite au trafic - sauf riverains - également après cette période test, pour la suite du projet de contournement. Cette interdiction concerne aussi les habitants de Meinier ; cette précision est d'ailleurs expressément mentionnée dans le tout ménage. Les résultats des comptages, comparant le trafic avant et après ce test, seront communiqués au Conseil municipal et à la population.

Concernant la pétition demandant un contournement du village, signée par 140 meinites et envoyée à l'Etat, **le Maire** signale qu'il va être auditionné par la Commission des pétitions du Grand Conseil le 3 novembre à 17h05. **Etienne Murisier** rappelle, en réponse aux personnes qui trouvent que les habitants de la route de Covéry focalisent le problème de trafic sur leur quartier, que c'est LA voie de circulation qui reçoit le plus grand nombre de véhicules de ce côté du village !

**f) Médecins**

**Alain Corthay** poursuit sur la rencontre - à midi - de l'Exécutif avec les Docteurs Jean-Jacques Béné et Jocelyn Girod. Le Dr Girod et d'autres de Jussy et Vésénaz semblent tout à fait intéressés à utiliser le local de l'antenne IMAD de Meinier pour des consultations. Les médecins sont convaincus qu'un cabinet à Meinier est jouable en fonction du bassin de population de la région, à condition de trouver l'oiseau rare qui voudra y exercer.

Concernant le sondage paru dans le Meinier infos sur la navette de transport projetée, une quinzaine de personnes ont marqué leur intérêt pour ce service, pour des courses et/ou des rendez-vous chez le médecin. Un sondage a été effectué en parallèle pour voir si des bénévoles seraient disposés à participer - entre autres - à des transports de personnes, mais il n'a pas eu le succès espéré. La navette va donc démarrer une fois par semaine dans un premier temps et sera peut-être étendue à une course bihebdomadaire si nécessaire.

Pour revenir sur la problématique du cabinet médical, contrairement à l'information que nous avons eue et qui avait été transmise lors du Conseil municipal de juin, les médecins de la Commune ont démenti le fait que leur pas-de-porte était trop élevé. En effet, aucun des contacts avec d'autres médecins n'a été assez loin dans la discussion pour aller jusqu'à l'évocation d'une reprise commerciale.

Le cabinet sera probablement transformé en logements.

**g) Réunion des sociétés**

La mise au point du calendrier des manifestations prévues s'est bien déroulée, selon **Etienne Murisier**. Cette année, les sociétés suivantes fêtent un anniversaire particulier, soit :

- 10 ans du Jass de l'Amicale des pompiers
- 40 ans de l'APEM
- 45 ans de la Gymnastique.

Les sociétés ont été informées sur la possibilité d'obtenir un ticket à Fr. 5.- pour deux jours de stationnement dans le parking du Chat, pour les organisateurs de manifestations et ceux qui travaillent à leur préparation, ou pour les participants (d'une société) à un voyage par exemple.

Alain Corthay a donné à cette occasion l'information sur l'occupation de la salle de gymnastique, très utilisée par une partie des 23 sociétés de Meinier.

Il a été proposé aux sociétés de venir au marché hebdomadaire pour se présenter autour d'un verre de vin chaud ou une raclette, afin d'inciter les gens à venir au marché.

Les sociétés ont également été informées des futurs travaux de la salle communale, qui la rendra indisponible pendant la durée de sa transformation.

Il remercie Brigitte Saillet-Veuillet qui l'a bien aidé lors de cette soirée.

#### 4. Présentation du projet de budget 2015

Virginie Favre distribue les documents y relatifs à l'assemblée, puis **le Maire** procède à une lecture succincte du budget 2015, en détaillant les points importants et/ou sur lesquels des informations s'avèrent utiles ou intéressantes. Même s'il faut puiser Fr. 246'000.- dans le compte des provisions pour pertes sur débiteurs, le budget est quand même équilibré. Toutes les demandes des commissions ont été honorées en intégralité. Plus de détails seront fournis par Jean-François Jordan via la présentation du plan financier décennal. Il sera important de voir les comptes 2014 pour se faire une idée plus précise de ce que nous réserve l'avenir.

Etant donné que le principe de gestion de la taxe professionnelle va changer prochainement via une suppression éventuelle - compensée par le Canton, nous jugeons nécessaire de supprimer dès 2015 le dégrèvement de celle-ci, qui se montait jusqu'à présent à 25%. Cette suppression porterait les produits de la taxe professionnelle de Fr. 60'000.- à Fr. 75'000.- environ.

**Florio Togni** souhaite des éclaircissements sur les réajustements des amortissements évoqués par le Maire lors de la présentation du budget, qui permettent de lisser les versements à montants égaux jusqu'à la fin de l'amortissement d'un crédit voté. Il lui semble que de nombreux amortissements sont revus à la hausse suite à ce lissage. D'autre part, il demande si une base existe pour procéder de la sorte et s'il n'est pas possible d'allonger la durée d'un amortissement, plutôt que d'augmenter les versements.

La durée de l'amortissement étant immuable, indique **le Maire**, il est assez logique de lisser les montants pour avoir des amortissements réguliers jusqu'au solde du crédit - selon proposition de la comptable. En effet, si le crédit initial voté a subi un fort dépassement lors du bouclage de celui-ci et que nous n'avons pas ajusté le montant de l'amortissement annuel basé sur le crédit initial, nous risquerions en fin d'amortissement de devoir procéder à un dernier versement important qui pourrait poser problème aux finances communales. La loi permet ce type de procédure.

Pour conclure, l'Exécutif, la comptable et le Président de la commission des Finances sont à disposition pendant les 4 semaines qui restent avant le vote du budget, pour répondre à toutes les questions qui pourraient subsister.

Il passe ensuite rapidement en revue les investissements prévus l'année prochaine.

**Jean-François Jordan** remet à tous un extrait du plan financier décennal, dont la présentation complète de ce soir sera distribuée avec le présent procès-verbal. Il projette le pourcentage, par catégorie, des dépenses et des charges.

Il précise que le plan financier ne tient pas compte des éventuelles extensions de la ZIAP (zone industrielle et artisanale de la Pallanterie) et de la zone sportive, ni du PSD de la Pallanterie (projet stratégique de développement de l'Etat), car il est à l'heure actuelle difficile voire impossible de savoir si oui ou non et à quelle hauteur ces projets impacteront financièrement la Commune. Par contre, il est tenu compte des dépenses futures envisagées, comme par exemple la transformation de la salle communale, le tracteur de la voirie à remplacer, les nouveaux columbariums du cimetière, le contournement du village, etc. Ces investissements devront évidemment être approuvés par le Conseil municipal.

De 2014 à 2019, l'équilibre est atteint grâce à l'utilisation du compte de provision pour pertes sur débiteurs, qui serait ramené à zéro à ce moment-là, si l'on tient compte des investissements et produits potentiels imaginables d'ici là. Les demandes d'investissement devront donc faire l'objet d'études et d'examen détaillés, pour fixer les priorités nécessaires au maintien de l'équilibre financier.

Après avoir répondu aux diverses questions, il remercie Virginie Favre, qui l'a beaucoup soulagé dans l'élaboration de ce plan financier.

Il conclut en confirmant la position de la commission, réunie le 8 octobre et qui a préavisé favorablement - à l'unanimité - le budget 2015. Il adresse ses remerciements à l'Exécutif et à nouveau à la comptable pour le travail effectué.

**Le Maire** répond à **Coranda Pierrehumbert** que le centime additionnel a baissé de 2 centimes en 2000 ou 2001, puis à nouveau de 2 centimes deux ans plus tard ; il est resté stable depuis. Il remercie ensuite toutes les commissions qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, ainsi que Jean-François Jordan et Virginie Favre pour le plan financier à 10 ans.

## 5. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2015

**La Présidente** demande si quelqu'un est intéressé par ces postes. Dans la négative, elle propose d'accepter les personnes suivantes, qui ont d'ores et déjà donné leur accord formel pour poursuivre leurs mandats pour l'année 2015, à savoir :

- **Président du local de vote :** Monsieur **Emile Negro**
- **Suppléante du Président :** Madame **Marie-Antoinette Mégevand**
- **Vice-président :** Monsieur **Orlando Ménendez**

**Le Maire** et **Etienne Murisier** indique que nous leur adresserons un courrier de remerciements pour leur disponibilité renouvelée depuis plusieurs années.

## 6. Demande de naturalisation genevoise

**La Présidente** confirme le huis clos en l'absence de personnes externes au Conseil, puis présente la demande.

**Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 12 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

## 7. Divers

### a) Contraventions

Plusieurs personnes ont reçu des contraventions après avoir stationné leurs véhicules au Centre sportif de Rouelbeau, indique **Corinne Ménétrey**, qui a été informée par l'une d'elles. Il semble que ces personnes n'avaient pas apposé le disque, car elles n'avaient pas remarqué qu'il s'agissait d'une zone bleue. Elle suggère de peindre les marquages au sol de cette couleur, pour améliorer la visibilité de cette particularité du parking (zone bleue 3h).

**Etienne Murisier** retient cette proposition - même si ce n'est pas obligatoire selon la Loi.

### b) Economies d'électricité

Concernant un des points évoqués par le Maire lors du budget, à savoir le remplacement de certains éclairages par des LED, **Yannick Dupraz** attire l'attention sur le fait que ces ampoules, légèrement bleutées, sont déconseillées si l'on travaille devant un écran d'ordinateur de manière prolongée, car il semblerait qu'elles provoquent une altération du sommeil. **Le Maire** le rassure en précisant que ces éclairages ne sont pas prévus dans les bureaux.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h45.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :                    jeudi 13 novembre 2014 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Jennifer Gabaz

.....

Julia Collis